



Service Public
Fédéral
FINANCES

TRÉSORERIE



Caisse des Dépôts et Consignations

Rapport annuel 2023



CONTENU

1	Avant-propos	4
2	La Caisse des Dépôts et Consignations en quelques mots	5
2.1	Clients	7
2.1.1	Nombre de clients enregistrés dans E-Depo au 31/12/2023	7
2.2	Collaborateurs	7
2.1.2	Effectifs fin 2023	8
2.3	Réseau	8
3	Domaine d'activité	10
4	Missions et ambitions	12
4.1	Gestion numérique, sécurisée et rapide des dossiers	12
4.2	Administration en croissance	13
5	Analyse des activités de la CDC en 2023	14
5.1	E-service	14
5.2	Intérêts	14
5.3	Chiffres clés en matière de transparence	15
5.4	Test de l'application e-CREDIT	15
6	Résultats	16
6.1	Frais	16
6.1.1	Intérêts	16
6.1.2	Gestion des titres	18
6.1.3	Taxe sur les comptes-titres	18
6.2	Recettes	18
6.2.1.	Intérêt	18
6.2.2.	Prêt à la Région wallonne	19
6.2.3.	Prescriptions	19
6.2.4.	Amendes de dématérialisation (DMAT)	19

7. Réalisations des objectifs 2023.....	20
7.1. Attirer davantage de fonds.....	20
7.2.1. Évolution du volume de consignations en euros.....	20
7.2.2. Top 5 des catégories de consignations.....	21
7.2 Degré de numérisation.....	21
7.2.1 Nombre de dossiers dans e-DEPO.....	22
7.2.2 Capital dans e-DEPO.....	22
7.3 Modifications réglementaires.....	23
8. Objectifs 2024.....	24
8.1 Initiatives – objectifs stratégiques et opérationnels.....	24
8.2 Initiatives – possibilités d’amélioration.....	24
9. Annexes.....	25
9.1 APERÇU DU COMPTE FAILLITES BE 58 6792 0030 3279.....	25
9.2 APERÇU COMPTE E-DEPO BE 42 6792 0040 7454.....	25
9.3 APERÇU DU COMPTE E-CREDIT BE 51 6792 0040 8262.....	26
9.4 APERÇU DU COMPTE DE LA DÉMATÉRIALISATION BE 58 6792 0040 7252.....	26
9.5 APERÇU DE L’ANCIEN COMPTE ENCORE ACTIF BE 58 6792 0040 9979.....	26
9.6 APERÇU DE L’ANCIEN COMPTE NON - ACTIF BE 58 6792 0040 9979.....	27
9.7 APERÇU DES AUTRES COMPTES TITRES.....	28
9.8 APERÇU DES COMPTES TITRES OCC – E-COLLECT.....	29

1 Avant-propos

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a investi ces dernières années dans sa propre réinvention sous l'impulsion de son administration mère, la Trésorerie du SPF Finances. Une réorganisation en profondeur a été lancée en 2016.

Cette réorganisation s'est d'abord concentrée sur l'uniformisation et la digitalisation de nos processus, avec le lancement d'[e-DEPO](#), une application qui donne aux citoyens et aux entreprises la possibilité de gérer leurs dossiers en ligne de manière sécurisée, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Cette modernisation était nécessaire pour permettre à la Caisse des Dépôts et Consignations de fournir des services efficaces et orientés clients.

La CDC a également investi dans l'optimisation des fonds qu'elle gère. En tant qu'institution publique, la CDC aspire à une bonne gestion financière, en investissant les ressources de manière efficace afin d'apporter une valeur ajoutée aux finances de l'État belge, et de ce fait, à chacun d'entre nous.

Conformément à cette nouvelle philosophie, notre rapport annuel fait également peau neuve en offrant davantage de contenu. Nous souhaitons offrir aux citoyens des informations transparentes sur la CDC, y compris sur sa structure et son mode de fonctionnement.

A l'avenir, nous souhaitons poursuivre sur la voie de l'innovation, en investissant chaque année dans l'amélioration de la sécurité et de la qualité des données afin d'offrir toujours plus de transparence et des services de qualité.

Avec cette stratégie, nous avons pour ambition d'être un acteur central en matière de finances publiques, dès aujourd'hui comme demain.

Alexandre De Geest

Administrateur général de l'Administration générale de la Trésorerie

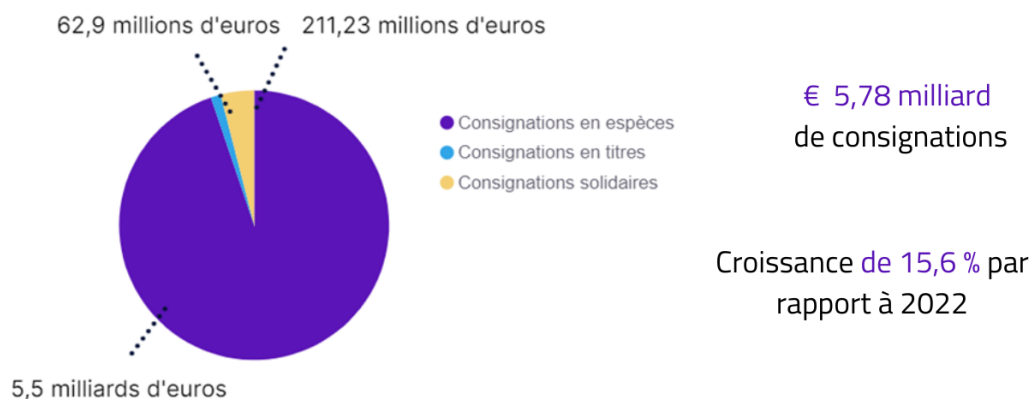
2 La Caisse des Dépôts et Consignations en quelques mots

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est un service de l'Administration générale de la Trésorerie, une administration non-fiscale du SPF Finances, placée sous l'autorité du ministre des Finances¹. La CDC est une institution publique sui generis qui offre des produits financiers dans un cadre réglementé. Elle offre aux citoyens des services financiers de sorte qu'ils puissent choisir l'offre la plus intéressante à tout moment ou qu'ils puissent disposer d'une solution adéquate lorsqu'il n'existe pas d'alternative sur le marché.

¹ Art. 3 de la loi du 11 juillet 2018 sur la Caisse des Dépôts et Consignations, *MB* 20 juillet 2018

LA CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 2023

Consignations



e-DEPO

Grâce à notre application e-DEPO, la gestion des dossiers financiers devient extrêmement simple.



653 446 dossiers

100% gestion digitale!



€ 3,23 milliard

Aperçu de quelques catégories de dépôts et consignations



Compte de dépôt

€ 1,65 milliard



Faillites

€ 1,17 milliard



Avoirs dormants

€ 658,20 millions



Cantonement
judiciaire

€ 590,16 millions



Garantie locative

€ 143,23 millions

Nombre de clients

739 366 personnes



Nombre de collaborateurs

33 collaborateurs

2.1 Clients

La CDC offre ses services tant aux citoyens qu'aux entreprises et organismes publics. Sa clientèle est donc très large et augmente chaque année. Pour garantir une identification sécurisée de chaque client, la CDC identifie toutes les parties concernées dans un dossier à l'aide de leur numéro de registre national ou leur numéro BCE. Ces données sont indispensables lors de la création d'un nouveau dossier. Les anciens dossiers, qui ne remplissent pas ces conditions qualitatives, sont consignés dans une base de données. Ces dossiers sont progressivement complétés sur base des pièces justificatives requises avant d'être disponibles en ligne dans la nouvelle application [e-DEPO](#).

2.1.1 NOMBRE DE CLIENTS ENREGISTRES DANS E-DEPO AU 31/12/2023

Personnes physiques	666 181
Personnes morales	73 185
→ Dont personnes morales de droit public	740

2.2 Collaborateurs

La CDC est composée d'une équipe de 33 collaborateurs. Environ la moitié des collaborateurs constitue la division opérationnelle du service qui prend en charge le suivi des dossiers et les relations avec les clients. La division Soutien au management de la CDC s'occupe quant à elle de la législation, des questions en phase de précontentieux, de la gestion et de la stratégie financières ainsi que de l'amélioration et du suivi opérationnels. La coopération et la flexibilité constituent les qualités essentielles de nos collaborateurs.

La CDC s'appuie également sur les services de soutien au sein de la Trésorerie et du SPF Finances, qui se chargent notamment du développement et de la maintenance des applications utilisées.

2.1.2 EFFECTIFS FIN 2023

Dirigeant	1	
Soutien au management	Legal: 4	Financial Risk: 9
Operational/ Communication	19	

Étant donné le départ à la retraite de certains collaborateurs, des efforts supplémentaires ont été déployés en 2023 en matière de transfert de connaissances en vue de maintenir une approche conviviale et qualitative de nos services.

Le travail hybride constitue la nouvelle norme à la CDC depuis la crise du Covid. Une attention particulière est dès lors accordée aux mesures visant à renforcer la cohésion afin de garantir une bonne atmosphère de travail.

2.3 Réseau

Dans le cadre de ses activités, la CDC entretient des contacts avec de nombreux acteurs. En premier lieu, avec les banques et les assurances, Febelfin et Assuralia. De nombreux contacts ont trait à la collaboration en matière d'avois dormants. De cette manière, nous veillons au respect de la réglementation et à son application correcte et efficace par toutes les parties.

Pour la gestion des faillites, la CDC collabore avec les Ordres communautaires d'avocats de Belgique, à savoir l'Orde van Vlaamse Balies (OVb) et l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones (OBFG) en leur qualité de gestionnaires du Registre central de Solvabilité². Ce registre, REGSOL en abrégé, est une plateforme numérique dédiée aux dossiers d'insolvabilité qui constitue la source authentique pour la création d'un dossier de faillite. De son côté, la CDC est responsable des données financières contenues dans ces dossiers.

² Loi sur les faillites du 1^{er} décembre 2016 et Livre XX Insolvabilité des entreprises (loi du 11 août 2017).

Enfin, la CDC est membre du Forum des Caisses de Dépôts, créé en 2011 à Marrakech. La mission de ce Forum est de promouvoir et de diffuser le modèle des caisses de dépôts en faisant connaître leur rôle dans la mobilisation de l'épargne, leur capacité à soutenir les politiques publiques et leur rôle de catalyseur pour des investissements durables et productifs à long terme. La CDC a participé à plusieurs réunions en ligne en 2023, lors desquelles elle a notamment partagé ses expériences en matière de traitement des dossiers numériques avec ses homologues des caisses de dépôt.

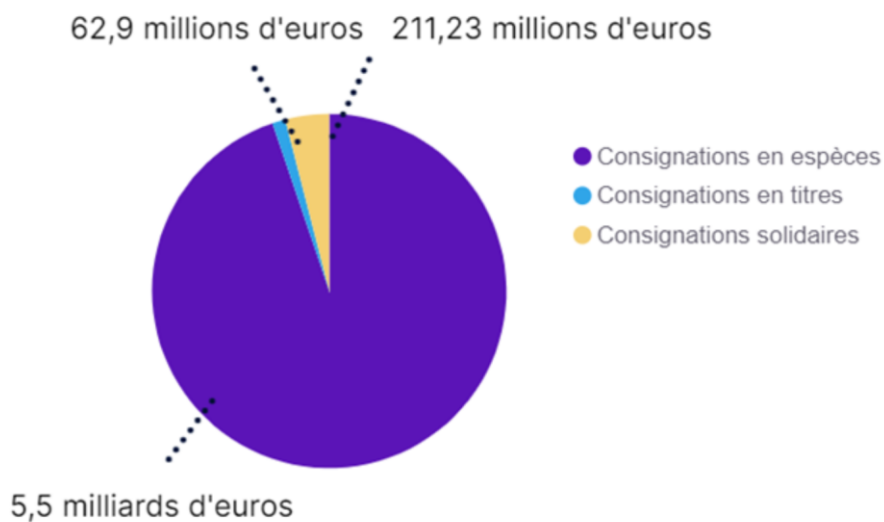
3 Domaine d'activité

La mission légale de la CDC est de gérer les fonds de tiers. Elle comprend deux volets principaux.

Dans un premier temps, la CDC est chargée de gérer les dossiers de consignation individuels. Cela comprend tant les consignations obligatoires, telles que les avoirs dormants, les fonds de faillite et les cautions solidaires, que les consignations volontaires, telles que les cantonnements volontaires et les comptes de dépôt.

Au 31 décembre 2023, la CDC détenait 5,78 milliards.

LA CDC REÇOIT DES CONSIGNATIONS SOUS DIVERSES FORMES D'UN MONTANT TOTAL DE 5,78 MILLIARDS D'EURO



Les consignations, qu'elles soient obligatoires ou volontaires, peuvent revêtir trois formes :

- Elles peuvent être déposées en espèces, auquel cas elles sont obligatoirement constituées en euros sur un compte ouvert auprès de bpost.
- Dans certains cas, des titres peuvent également être déposés sur l'un des comptes-titres ouverts auprès du gestionnaire de titres Belfius désigné par un cahier spécial des charges.
- Enfin, il existe également les consignations solidaires lorsqu'une institution de cautionnement fournit une caution en espèces ou en titres à la CDC. Cette institution de cautionnement se porte caution solidaire pour ses clients dans le cadre d'une caution loi Breyne, ou pour un marché public.

La gestion des dépôts qui nous sont confiés est une chose, la manière dont nous les utilisons en est une autre. Nous pouvons placer et investir les fonds que nous gérons dans des instruments financiers dans un cadre légalement délimité³. En 2023, des fonds ont notamment été placés auprès de l'Agence de la Dette. L'utilisation des fonds au profit des citoyens en constitue l'objectif sous-jacent. Nous examinons activement d'autres options et proposons de nouvelles solutions financières pour ce faire. Notre nouvelle offre de prêts aux communes que nous proposons depuis le début de l'année 2024 par le biais de l'application en est un exemple.

³ Art. 17 de la loi du 11 juillet 2018 sur la Caisse des Dépôts et Consignations.

4 Missions et ambitions

4.1 Gestion numérique, sécurisée et rapide des dossiers

Depuis la création de la CDC en 1849, l'activité principale de la CDC consiste à gérer les différents dépôts qui lui sont confiés, afin de les restituer aux bénéficiaires à la fin du processus. Cette activité a évolué au fil du temps pour fournir le meilleur service possible aux citoyens et aux institutions publiques/privées qui font appel à elle. La CDC s'est depuis engagée dans un trajet de digitalisation pour offrir des services numériques, performants et sécurisés.

Nous avons lancé [e-DEPO](#), une application qui permet une **gestion 100 % digitale** de chaque dossier. La stratégie du SPF Finances pour le cycle 2022–2024 s'articule autour de trois ambitions : « sur mesure », « intelligente » et « orientée futur ». Ces ambitions ne représentent pas une rupture avec les objectifs précédents, puisque le point de départ reste la digitalisation des processus opérationnels entre aujourd'hui et 2025 (date d'entrée en vigueur de la loi « Digilex » et de toutes les interactions entre le SPF Finances et les citoyens/entreprises.

Au cours des dernières années, la CDC a déployé de nombreux efforts pour remplir ses engagements stratégiques décrits dans les « plans opérationnels » de la Trésorerie.

Cette gestion digitale va de pair avec l'ambition de la CDC de proposer une **gestion sécurisée** de chaque dossier. L'identification de nos clients se fait par le biais d'un accès en ligne sécurisé. Nos procédures sont basées sur l'utilisation de sources authentiques d'identification afin d'éviter toute forme de fraude.

Enfin, la gestion digitale offre au client la possibilité de gérer lui-même son dossier en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et d'obtenir un aperçu instantané sur son dossier. Notre société de consommation exige également une **administration rapide**. La CDC veut l'être demain également et poursuivra dès lors ses efforts pour rester à jour dans une société qui évolue de plus en plus loin et de plus en plus vite.

4.2 Administration en croissance

Au cours des prochaines années, la CDC souhaite développer une offre **de fonds supplémentaires**. À cette fin, elle s'efforcera **d'étendre ses partenariats existants** et de **conclure de nouveaux partenariats**. La CDC veut se profiler et se développer en tant que partenaire privilégié, notamment dans le secteur public.

5 Analyse des activités de la CDC en 2023

5.1 E-service

Les clients peuvent désormais utiliser notre application en ligne [e-DEPO](#) pour la plupart des consignations :

- Il est possible de déposer une garantie locative auprès de la CDC et de le faire à tout moment, sans se déplacer physiquement.
- Avec le compte de dépôt, la CDC vous offre la possibilité de placer votre argent, et ce, à des conditions intéressantes conformes au marché.

5.2 Intérêts

De nouvelles initiatives ont également été mises en œuvre pour poursuivre la modernisation et la numérisation de la CDC, en particulier pour le développement du module d'intérêts dans l'application [e-DEPO](#).

Ce module offre aux clients une vue d'ensemble claire des intérêts. Le 1^{er} janvier de chaque année, les intérêts nets perçus au cours de l'année précédente sont affichés dans l'onglet « intérêts », à condition que les fonds aient été conservés à la CDC pendant plus d'un an.

En outre, il est possible à tout moment de consulter les intérêts qui pourraient être demandés en cas de clôture du dossier.

Enfin, pour la catégorie garantie locative, un système de capitalisation des intérêts a été mis en œuvre, comme le prévoit la loi, permettant à chaque citoyen de voir les intérêts ajoutés chaque année à son capital, ce qui permet à ces fonds de générer à leur tour des intérêts.

5.3 Chiffres clés en matière de transparence

Par le biais de nos efforts en matière de digitalisation et la mise en place de nouvelles bases de données, nous mettons désormais à disposition sur notre [site Internet](#) proactivement un ensemble de chiffres-clés actualisés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'exigence de transparence énoncée dans le contrat d'administration.

Différents chiffres relatifs aux avoirs dormants, aux comptes de dépôt et aux garanties locatives permettent de répondre aux questions les plus courantes de nos clients externes concernant nos données chiffrées (questions parlementaires, questions de la presse, etc.).

5.4 Test de l'application e-CREDIT

En 2023, le développement de l'application [e-CREDIT](#) s'est poursuivi pour permettre à la CDC de proposer une offre de prêts aux communes. De cette manière, la CDC atteint deux objectifs : elle investit les fonds qu'elle détient de manière sûre et les réinvestit au service de la collectivité. A partir de 2024, les communes auront la possibilité de contracter un prêt à des conditions intéressantes. Elles pourront comparer les conditions de prêts offertes par la CDC avec celles proposées par les banques et ainsi contracter un prêt aux taux les plus avantageux. Une tarification correcte lors de la conclusion d'engagements financiers des autorités publiques profite à tout le monde, peu importe auprès de qui le prêt en question est finalement souscrit.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs tests ont été organisés avec des communes réparties sur toute la Belgique. Grâce à leur feed-back, des ajustements ont été apportés afin que cette application puisse être mise à disposition début 2024.

6 Résultats

Le tableau suivant donne un aperçu des recettes et des dépenses de la CDC. En 2023, un résultat positif a été atteint.

ENTRÉES		SORTIES	
	2023		2023
Prescriptions	7.128.631,02	Intérêts payés	17.708.137,43
Intérêts reçus sur investissements		Taxe sur les comptes-titres	1.644.727,54
- Intérêts prêt	107.589.559,47		
Region wallonne	13.560.000,00		
Droits de gestion	660.127,90	Gestionnaire de titres	111.709,49
Amendes DMAT	1.791.732,81		
TOTAL	130.730.051,20	TOTAL	19.464.574,46
Résultat			111.265.476,74

6.1 Frais

Les intérêts et les frais à payer aux tiers, ainsi que les frais des dépositaires externes sont portés annuellement au budget général des dépenses⁴.

6.1.1 INTERETS

Les intérêts que la CDC paie sur les fonds placés auprès d'elle constituent le principal poste de dépenses pour 2023. Le taux d'intérêt est déterminé mensuellement sur la base du rendement d'une obligation linéaire à échéance fixe⁵.

⁴ Art. 18 de la loi du 11 juillet 2018 sur la Caisse des Dépôts et Consignations.

⁵ Art. 4/1 de l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 mai 2020 sur la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment sur les consignations en devises, et abrogeant l'arrêté ministériel du 13 octobre 2016 fixant le taux d'intérêt applicable aux consignations, aux dépôts et aux cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations

Le taux d'intérêt est plafonné à 2,50 % depuis mai 2023 à la suite d'un ajustement réglementaire⁶. Cette mesure a été introduite pour éviter qu'un taux trop élevé puisse impacter négativement le niveau de la dette publique si ces montants ne pouvaient pas être absorbés suffisamment rapidement aux besoins de financement de l'Agence fédérale de la Dette et dès lors accentuer le risque de refinancement de l'État fédéral⁷.

APERÇU DES TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLES EN 2023	
Janvier 2023	2,40%
Février 2023	2,80%
Mars 2023	2,90%
Avril 2023	3,10%
Mai 2023	2,50%
Juin 2023	2,50%
Juillet 2023	2,50%
Août 2023	2,50%
Septembre 2023	2,50%
Octobre 2023	2,50%
Novembre 2023	2,50%
Décembre 2023	2,50%

La forte hausse du taux d'intérêt depuis mai 2022 a contribué au versement de sommes d'intérêts plus importantes que les années précédentes, ce qui a conduit à la révision des estimations budgétaires prévues pour la période à venir.

⁶ Arrêté royal du 7 avril 2023 modifiant l'arrêté royal du 4 mai 2020 sur la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment sur les consignations en devises, et abrogeant l'arrêté ministériel du 13 octobre 2016 fixant le taux d'intérêt applicable aux consignations, aux dépôts et aux cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations

⁷ Conformément à l'article 115, alinéa 1er, de la loi portant dispositions fiscales et financières diverses du 21 décembre 2013

6.1.2 GESTION DES TITRES

Pour la détention des titres, la CDC fait appel à un gestionnaire de titres désigné par appel d'offres, Belfius⁸. Cette désignation a été prolongée d'un an pour 2023 à l'initiative de la CDC conformément aux dispositions du cahier spécial des charges de 2019 pour lui permettre de publier un cahier spécial des charges pour la désignation d'un nouveau gestionnaire pour la période à venir.

Étant donné que le marché ne pouvait pas encore être attribué le 31.12.2023, un avenant a été signé le 20 décembre 2023 en vue de prolonger le marché de cinq mois⁹.

La facturation s'est donc poursuivie en 2023 sur la base du marché attribué en 2019.

La diminution du nombre de dossiers traités dans le cadre de la dématérialisation a entraîné une légère baisse de la facturation de Belfius par rapport aux années précédentes.

6.1.3 TAXE SUR LES COMPTES-TITRES

La CDC est soumise à la taxe sur les comptes-titres. Pour chaque compte-titres détenu d'une valeur moyenne de 1.000.000 euros, une taxe annuelle¹⁰ est due.

6.2 Recettes

La gestion du patrimoine implique également que les sommes qui reviennent au Trésor soient portées annuellement au budget des voies et moyens.

6.2.1. INTERET

La CDC a opté en 2023 pour le placement d'une partie du capital qu'elle gère sur le compte de dépôt à 48h de préavis auprès de l'Agence de la Dette. Il s'agit d'un moyen simple et sûr de placer les fonds.

⁸ Art. 15 de la loi du 11 juillet 2018 sur la Caisse des Dépôts et Consignations.

⁹ Conformément à l'article 38/4 de l'AR RGE

¹⁰ Loi du 17 février 2021 portant introduction d'une taxe annuelle sur les comptes-titres.

6.2.2. PRET A LA REGION WALLONNE

En 2022, un prêt a été octroyé à la Région wallonne afin de pouvoir mettre en œuvre les chantiers nécessaires suite aux graves inondations¹¹. Dans ce cadre, des intérêts ont été payés pour la première fois en 2023.

6.2.3. PRESCRIPTIONS

Les fonds placés auprès de la CDC sont détenus pendant 30 ans et reviennent ensuite à l'État belge. Étant donné le travail ces dernières années pour améliorer les données et les migrer vers [e-DEPO](#), les montants n'ont pas tous été immédiatement prescrits. En 2023, les montants de plusieurs années ont été transférés aux recettes et dépenses occasionnelles. C'est la raison pour laquelle ce poste de recettes est exceptionnellement plus élevé.

6.2.4. AMENDES DE DEMATERIALISATION (DMAT)

Dans le cadre de la dématérialisation des titres au porteur, les amendes perçues sur les titres papier restitués sont transférées annuellement.

Comme prévu, la CDC enregistre de moins en moins de demandes de dématérialisation d'anciens titres papier. Moins de dossiers sont traités, mais le pourcentage de l'amende retenue est plus important qu'auparavant et équivaut à 80 % de la valeur du titre¹².

¹¹ AM du 15 mars 2022 accordant délégation à l'Administrateur général de la Trésorerie du Service Public fédéral Finances.

¹² Art. 11 de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur.

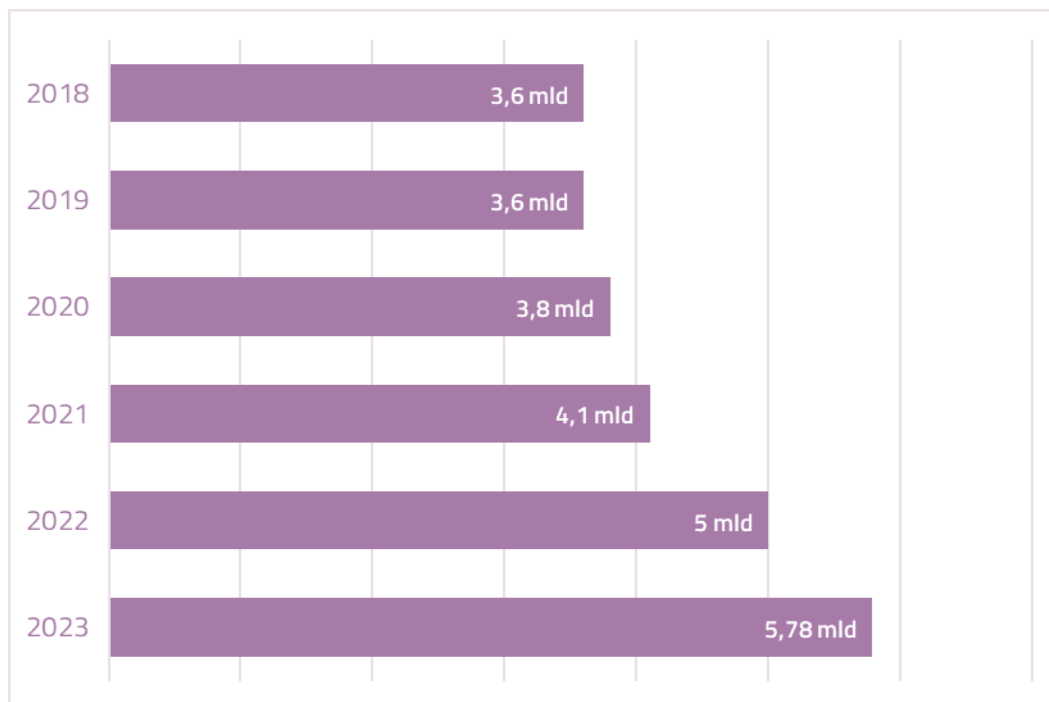
7. Réalisations des objectifs 2023

7.1. Attirer davantage de fonds

La CDC s'efforce d'attirer davantage de fonds année après année pour les réinjecter ensuite dans des initiatives à destination de la collectivité.

En 2023, les sommes consignées à la CDC ont augmenté de 16 % pour atteindre 5,78 milliards d'euros. Cette hausse spectaculaire est principalement due à l'augmentation du nombre de comptes de dépôt ouverts au cours du premier semestre, lorsque les taux d'intérêt augmentaient de mois en mois. Cette forte augmentation du nombre de comptes de dépôt nouvellement ouverts, a diminué après le plafonnement du taux d'intérêt à 2,50 %.

7.2.1. ÉVOLUTION DU VOLUME DE CONSIGNATIONS EN EUROS



7.2.2. TOP 5 DES CATEGORIES DE CONSIGNATIONS

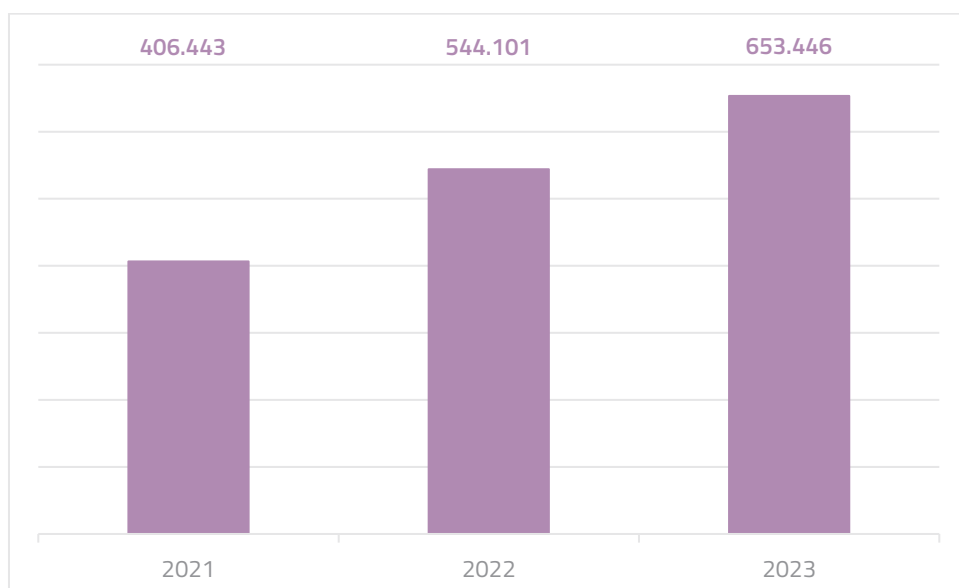
		Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023
1	COMPTES DE DÉPÔT	1.156.423.329,34 €	1.648.793.428,09 €
2	FAILLITES	1.033.415.409,57 €	1.169.817.818,42 €
3	AVOIRS DORMANTS	356.937.282,73 €	658.196.828,02 €
4	CANTONNEMENT JUDICIAIRE	575.768.404,82 €	590.160.187,75 €
5	AUTRES CONSIGNATIONS	413.885.524,60 €	353.398.391,23 €

7.2 Degré de numérisation

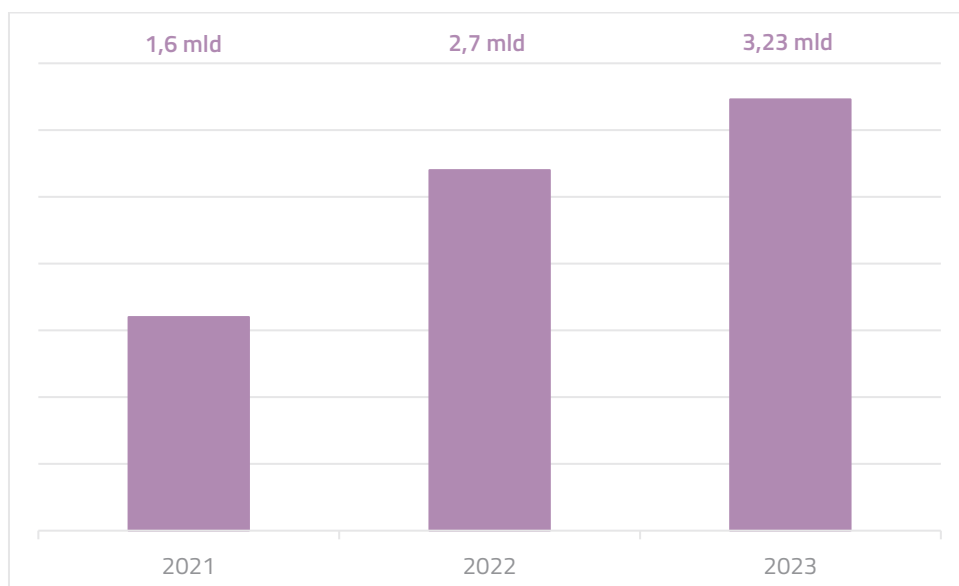
La CDC a pour objectif de fournir un accès numérique à tous ses clients. Cela contribue non seulement à une gestion plus rapide et plus efficace des dossiers mais également à une gestion sécurisée des dossiers. La digitalisation de nos services permet d'établir l'identité des parties concernées avec certitude, de réduire considérablement la charge administrative pour les clients et d'augmenter le nombre et la rapidité des paiements.

L'application [e-DEPO](#) accessible en ligne est dès lors devenue la nouvelle norme. Les nouveaux dossiers sont systématiquement créés dans cette application. Les anciens dossiers sont d'abord complétés et mis à disposition dans [e-DEPO](#) avant d'être traités.

7.2.1 NOMBRE DE DOSSIERS DANS E-DEPO



7.2.2 CAPITAL DANS E-DEPO



7.3 Modifications réglementaires

La législation sur les avoirs dormants¹³ a été substantiellement modifiée en 2018¹⁴. Certaines modifications portaient sur le transfert des comptes-titres dormants et des coffres dormants. Afin de mettre ces dispositions légales effectivement en œuvre, un arrêté royal (AR) d'exécution était en cours d'élaboration. Cet AR a été publié¹⁵ de sorte que la CDC sera bientôt en mesure de recevoir ces transferts. La publication d'une circulaire entièrement révisée avec les modalités pratiques aura lieu en 2024.

¹³ Chapitre V de la loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses (I)

¹⁴ Loi du 30 juillet 2018 portant des dispositions diverses

¹⁵ Arrêté royal du 7 avril 2023 modifiant l'arrêté royal du 4 mai 2020 sur la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment sur les consignations en devises, et abrogeant l'arrêté ministériel du 13 octobre 2016 fixant le taux d'intérêt applicable aux consignations, aux dépôts et aux cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations

8. Objectifs 2024

8.1 Initiatives – objectifs stratégiques et opérationnels

La CDC entend poursuivre ses efforts en matière de digitalisation. Les dernières catégories non intégrées dans [e-DEPO](#) le seront d'ici 2024. Il s'agit en particulier des cautions pour mise en liberté provisoire, des consignations par l'organe central pour la saisie et la confiscation (OCSC) et des faillites. Pour ces dernières, une étroite collaboration avec REGSOL sera instaurée.

[E-CREDIT](#), l'application de prêts aux communes, sera mise en production suite aux derniers ajustements identifiés avec l'aide des communes pilotes.

En outre, des initiatives seront prises pour améliorer la visibilité de l'offre de services de la CDC.

8.2 Initiatives – possibilités d'amélioration

Une analyse des risques sera effectuée en 2024 en vue d'améliorer, d'étendre et d'automatiser les contrôles et les procédures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client (*know your customer*).

Un suivi structuré de gestion des compétences des collaborateurs sera entamé. Les connaissances existantes des collaborateurs seront cartographiées. Des objectifs de formation individualisés seront ensuite proposés chaque année. Il est en effet important pour la CDC de disposer d'un personnel qualifié et d'apporter un soutien adéquat à ses collaborateurs afin qu'ils puissent informer et aider correctement les citoyens.

9. Annexes

9.1 APERÇU DU COMPTE FAILLITES BE 58 6792 0030 3279



Année 2023

(SP10B) compte BE58 6792 0030 3279

Nature	GL	Solde 01.01.2023	Total entrées	Total sorties	Solde 31.12.2023
Versements irréguliers (Nouveau)	494B7B	€ 6.028.063,83	3.312.348,39	3.266.048,28	€ 6.074.363,94
Retours (Nouveau compte)	447976	€ 12.122.669,68	1.919.981,37	1.526.245,22	€ 12.516.405,83
Intérêts	447972	-€ 2.464.986,81	8.110.323,51	11.051.955,38	-€ 5.406.618,68
Faillites	188084	€ 1.033.415.409,57	392.769.235,97	256.366.827,12	€ 1.169.817.818,42
Consignations Judiciaires	188020	€ 400.360.837,83	7.129.597,13	16.134.196,84	€ 391.356.238,12
Retours (Ancien compte)	IG057 - 16GE	- €	0	0	- €
Versements irréguliers (Ancien)	IG055 - 16F	- €	0	0	- €
Totaux		1.449.461.994,10	413.241.486,37	288.345.272,84	1.574.358.207,63

9.2 APERÇU COMPTE E-DEPO BE 42 6792 0040 7454



Année 2023

(e-DEPO) compte BE42 6792 0040 7454

Nature	GL	Solde 01.01.2023	Total entrées	Total sorties	Solde 31.12.2023
Cautions	447973	45.805,00	1.027.182,91	1.067.319,27	5.668,64
Intérêts	447974	-19.001,53	4.482.747,74	54.706.718,38	-50.242.972,17
Retours	447975	656.545,89	5.558.853,14	3.932.179,83	2.283.219,20
Versements irréguliers	494B86	845.138,47	52.774.548,93	53.580.997,16	38.690,24
Capital	188100	2.725.131.146,95	1.453.251.183,22	828.381.833,88	3.350.000.496,29
Intérêts dépôts	491490	0,00	47.482.728,55	883.974,80	46.598.753,75
Totaux		2.726.659.634,78	1.564.577.244,49	942.553.023,32	3.348.683.855,95

9.3 APERÇU DU COMPTE E-CREDIT BE 51 6792 0040 8262



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE

Année 2023

(e-CREDIT) compte BE51 6792 0040 8262

Nature	GL	Solde 01.04.2023	Total entrées	Total sorties	Solde 31.12.2023
capital	287312	0,00 €	3,08 €	4,08 €	- 1,00 €
APC>1an - prêt aux communes	754015	0,00 €	0,04 €	0,04 €	0,00 €
Indemnité de renploi	710357	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
interets de retard	754773	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
récupération charges dues par tiers	716978	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux		0,00	3,12	4,12	-1,00

9.4 APERÇU DU COMPTE DE LA DÉMATÉRIALISATION BE 58 6792 0040 7252



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE

Année 2023

(DMAT) Compte BE58 6792 0040 7252

Nature	GL	Solde 01.01.2023	Total entrées	Total sorties	Solde 31.12.2023
Titres dématérialisés	188069	181.399.238,59	63289,99	1.962.586,93	179.499.941,65
Amendes et pénalités	761110	3.485.354,18	1791732,81	956.338,02	4.320.748,97
Versements irréguliers	494B85	4.394,80	98.963,41	99.747,68	3.610,53
Retours	447990	76.922,86	0,00	0,00	76.922,86
Totaux		184.965.910,43	1.953.986,21	3.018.672,63	183.901.224,01

9.5 APERÇU DE L'ANCIEN COMPTE ENCORE ACTIF BE 58 6792 0040 9979



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE

Année 2023

(ACTIF) Compte BE58 6792 0040 9979

Nature	GL	Solde 01.01.2023	Total entrées	Total sorties	Solde 31.12.2023
Consignations intérieures	188021	116.437.065,17	1.536.628,43	17.258.566,68	100.715.126,92
Dépossessions	188022	240.678.349,61	71.474.660,40	71.296.939,50	240.856.070,51
Consignations en titres	188023	6.171.509,35	66.180,17	7.628,16	6.230.061,36
Cautionnements en espèces	188024	72.572.882,50	3.168.333,15	15.455.951,32	60.285.264,33
Pandora capital > 60 €	188025	264.698.162,46	0,00	3.353.098,54	261.345.063,92
Pandora capital <= 60 €	188026	224.796,91	568.033,61	713.173,78	79.656,74
Coupons et dividendes cautionnements en titres	447960	8.766,15	2.095.984,52	1.721.855,72	382.894,95
Contrevaaleur en capital cautionnements en titres	447961	414.627,18	6.200,00	420.827,18	0,00
Précompte Mobilier	443205	-18.316,44	1.037.560,90	1.665.258,71	-646.014,25
Versements irréguliers (Nouveau GL)	494B83	436.206,26	1.177.829,33	1.272.454,63	341.580,96
Droits d'administration	710991	143.152,50	660.127,90	664.446,32	138.834,08
Intérêts cautionnements, dépôts,...	755211		107.589.559,47	0,00	107.589.559,47
Totaux		701.767.201,65	189.381.097,88	113.830.200,54	777.318.098,99

9.6 APERÇU DE L'ANCIEN COMPTE NON - ACTIF BE 58 6792 0040 9979



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE

Année 2023

(Non-Actif) Compte BE58 6792 0040 9979

<i>Nature</i>	<i>GL</i>	<i>Solde 01.01.2023</i>	<i>Total entrées</i>	<i>Total sorties</i>	<i>Solde 31.12.2023</i>
Dettes de cautionnements en titres	447964	1.594,07	0,00	1.594,07	0,00
Dettes de cautions solidaires	447965	27.552,90	0,00	27.552,90	0,00
Retours cautionnements	IG051 - 16GB	613.016,09	367.267,69	1.014,11	979.269,67
Retours pandora	IG052 - 16GC	375,86	0,00	375,86	0,00
Retours de coupons	IG053 - 16GD	266.931,27	0,00	266.931,27	0,00
Coupons bloqués	IG054 - 16B	99.960,56	0,00	99.960,56	0,00
Versements irréguliers (Ancien GL)	IG055 (T4099)	0,00	0,00	0,00	0,00
Retours dépôts	IG056 - 16GA	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux		1.009.430,75	367.267,69	397.428,77	979.269,67

9.7 APERÇU DES AUTRES COMPTES TITRES



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE

Année 2023

Autres comptes titres

<i>Nature</i>	<i>Solde 31.12.2022</i>	<i>Total entrées</i>	<i>Total sorties</i>	<i>Solde 31.12.2023</i>	<i>Solde au cours (vue au 31.12.2023)</i>
Déposessions Rek. 056-2928714-78	434.896,00			3.066.933,34	55.171.233,69
Belfius	399.752,00	3.105.008,00	643.781,00	2.860.979,00	55.171.233,69
Inscription nominative	12.048,00	205.954,34	12.048,00	205.954,34	valorisé
Matériel CDC	23.096,00	0,00	23.096,00	-	
Consignations judiciaires Rek. 056-2928712-76	1.024.385,68			641.382,71	5.117.767,31
Belfius	491.480,19	1.661,76	99.075,25	394.066,70	5.117.767,31
Inscription nominative	474	247.335,33	520,32	247.289,01	valorisé
Matériel CDC	532.431,49	212.867,00	745.271,49	27	
Dmat	5.105.763,35	0,00	-7.362,86	5.113.126,21	5.113.126,21
Cautionnements X Rek. 056-2928709-73	98.707,34			-107.490,00	240.093,96
Belfius	92.510,00	0,00	200.000,00	-107.490,00	238.535,62
Inscription nominative	6.197,34	0,00	6.197,34	-	-
Cautionnements N Rek. 056-2928710-74	2.174.222,82	96.000,00	81.450,00	2.188.772,82	2.203.990,35
Région Wallone 056-3391435-12	1.200.000.000,00	0,00	0,00	1.200.000.000,00	1.200.000.000,00

9.8 APERÇU DES COMPTES TITRES OCC – E-COLLECT



Service Public
Fédéral
FINANCES

TRÉSORERIE

Année 2023

Comptes Titres OCC

<i>Nature</i>	<i>Solde 31.12.2022</i>	<i>solde au cours (vue au 31/12/2022)</i>	<i>Solde 31.12.2023</i>	<i>Solde au cours (vue au 31-12-2023)</i>
0346884225 ALG. BORGSTELL. 056-3376984-14	64.900.000,00	61.214.996,16	77.800.000,00	74.430.884,28
0419866520 Fortis BNP 056-3391029-91	22.000.000,00	19.618.365,89	22.000.000,00	20.558.029,84
0346029413 GEMEENS.BORGST. 056-3391033-95	33.600.000,00	32.088.036,89	29.600.000,00	27.825.544,11
1129846401 INDUSTR.HULP 056-3391036-01	1.000.000,00	951.452,67	1.000.000,00	973.288,22
0338295883 ING 056-3391039-04	7.150.000,00	6.599.915,73	7.150.000,00	6.839.358,09
0340135247 CBC BANK 056-3391045-10	2.800.000,00	2.833.788,33	500.000,00	355.390,94
1511472487 ADMB BORSTELL. 056-3391051-16	2.320.000,00	2.333.910,82	950.000,00	956.098,47
0338358228 BANK NAGELMACK. 056-3391053-18	1.616.486,00	1.901.652,07	1.616.486,00	1.895.533,88
0754783773 AXA BANK 056-3391057-22	250.000,00	287.537,83	250.000,00	300.469,39
0746936776 COMMERZBANK 056-3391064-29	-	-	-	-
1129271067 CRELAN 056-3391066-31	248.000,00	291.749,95	248.000,00	290.811,30
1530062337 S.C.I.C.C. 056-3391049-14	31.265.000,00	28.524.136,10	33.015.000,00	31.383.351,41